

MARSILLY

Actu

ÉDITION
PRINTEMPS
2025

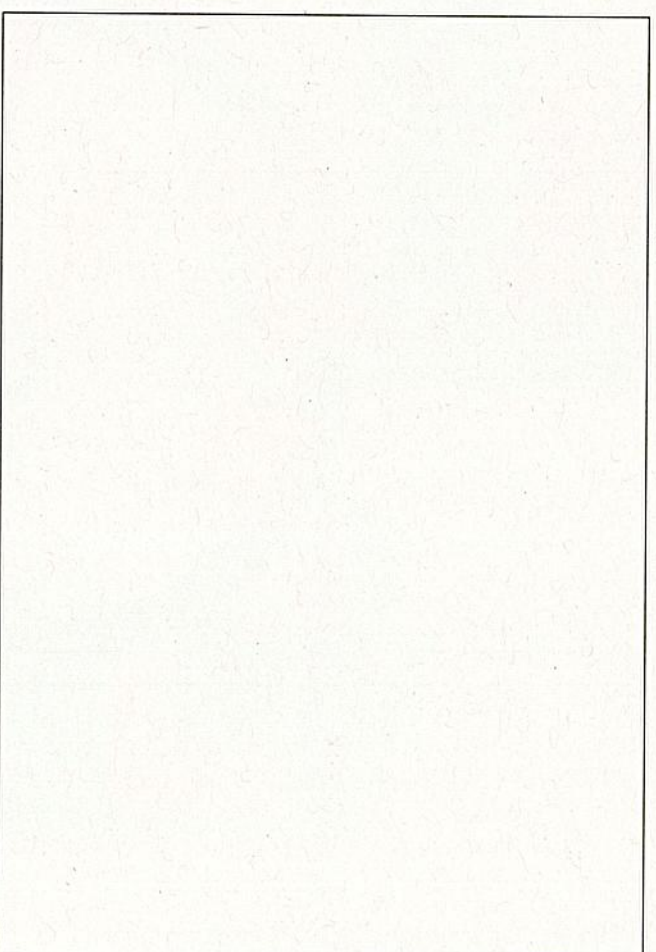
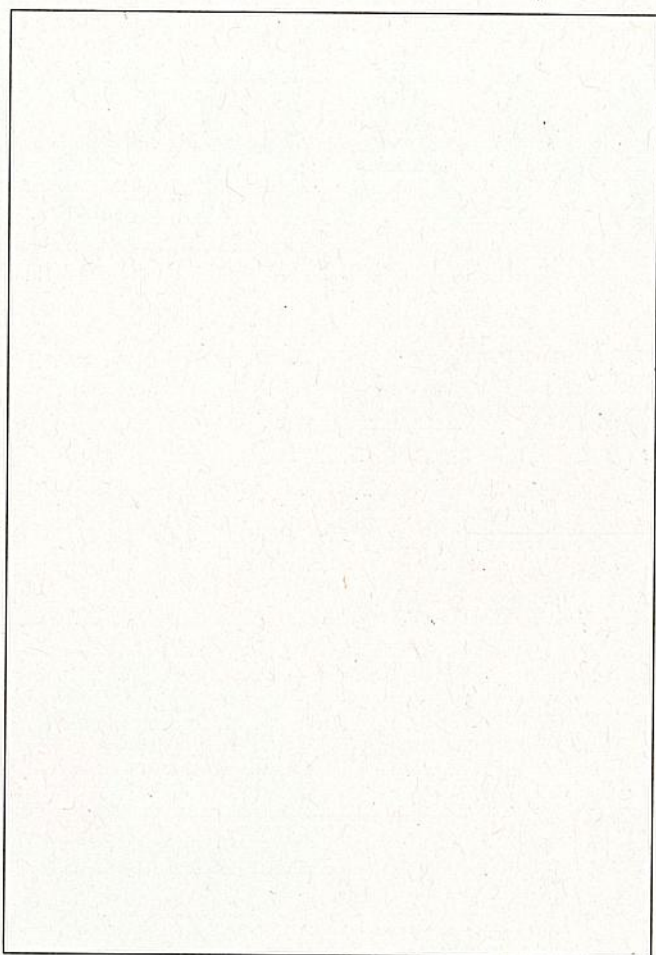
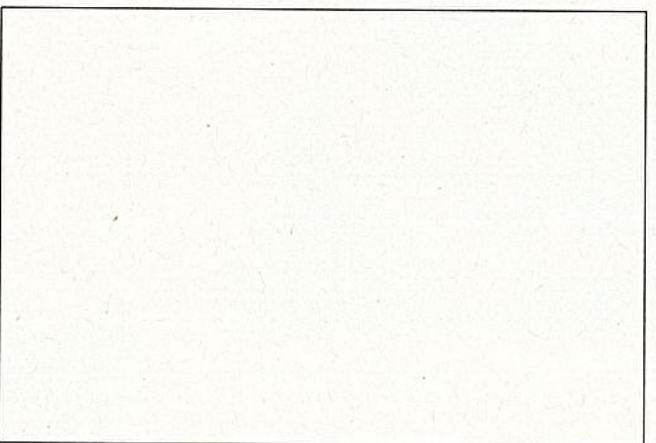
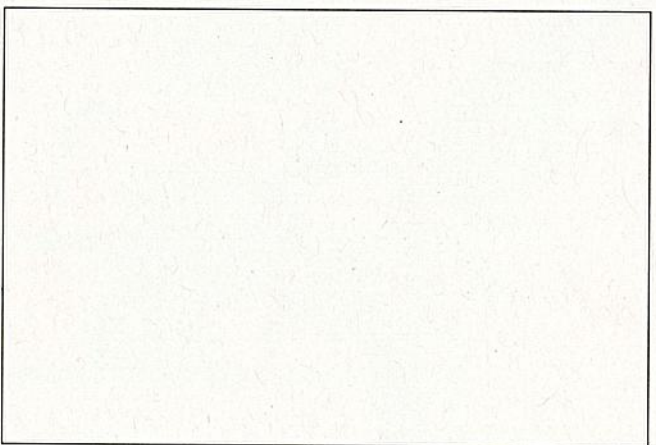
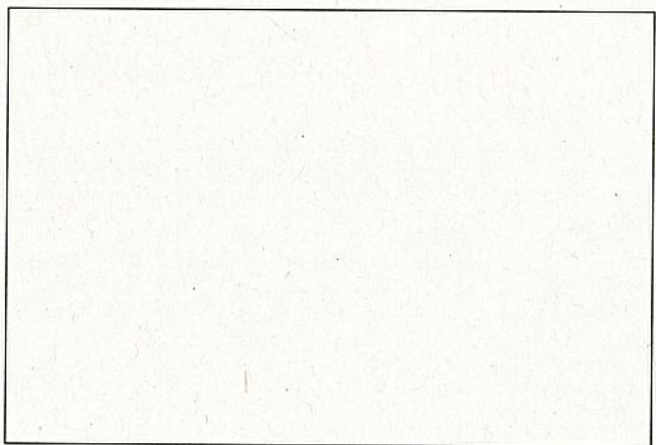
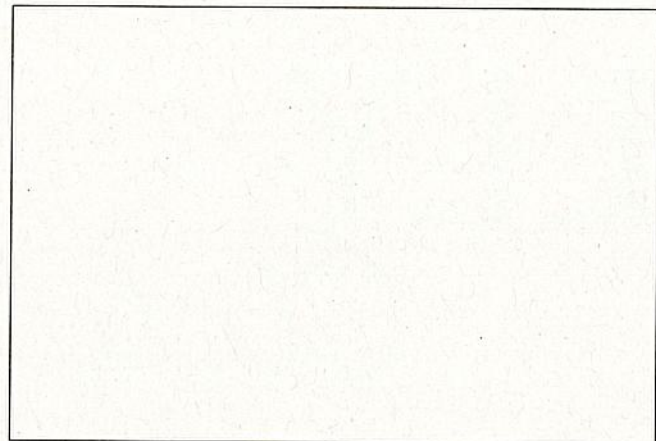
SPÉCIAL Finances & Projets



Entre terre et mer

www.marsilly.fr







L'édito de Hervé PINEAU Le Maire

Chères Marselloises,
Chers Marsellois,

Comme chaque année, mon équipe et moi-même avons le plaisir de vous présenter le traditionnel numéro hors-série de notre bulletin municipal.

Il revêt une importance particulière car il vous offre un aperçu détaillé du budget et des projets qui façonneront notre commune en 2025. Ce document ne pourrait voir le jour sans le soutien de nos annonceurs – commerçants, artisans – qui, par leur engagement renouvelé chaque année, permettent sa publication. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution précieuse.

L'année 2025 s'annonce riche en défis. Notre commune, forte de son dynamisme et d'une situation financière que beaucoup nous envient, investit pour améliorer son patrimoine, notamment concernant les voiries, qui sont au cœur de nos priorités. Parmi les projets, certains sont attendus de longue date, comme la restauration de la terrasse du clocher de l'Eglise Saint-Pierre, ou l'irrigation des terrains de sports avec les eaux retraitées de la station d'épuration. Quant à la requalification de la rue de l'Eglise, route départementale, c'est un symbole fort de notre engagement à moderniser et sécuriser notre environnement.

2025 verra également les écoles fusionner en une seule entité administrative, dotée d'une direction unique. Loin d'altérer la qualité pédagogique, ceci devrait au contraire encore la renforcer.

Mais nul besoin de parler, déjà, de la rentrée. Alors que les vacances approchent, je vous souhaite à tous un excellent été, rempli de moments de joie et de partage.

3

Marsilly actu

ANNUAIRE MAIRIE

La mairie de Marsilly vous accueille du lundi au vendredi :

Lundi, jeudi : 9h à 17h30 sans interruption

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h30

Vendredi : 9h à 17h sans interruption

☎ 05 46 01 30 10

État-civil et population, cimetière, affaires scolaires,

locations de salles et matériel choix 1

Urbanisme choix 2

Élections choix 3

Police municipale choix 4

CCAS, ressources humaines, comptabilité choix 5

Pour toute autre question

(déchets, bus, signalement...) choix 6



Sommaire

P. 4 Finances

P. 14 Solidarité

P. 24 Services publics

P. 9 Enfance et jeunesse

P. 18 Cadre de vie

P. 26 Vie culturelle

Directeur de publication : Hervé PINEAU - Rédaction : Ville de Marsilly. Crédits photos : Service municipal, ©Pixabay, ©Freepik, ©Pexels, ©upklyak

Création graphique - Régie publicitaire - Impression : EdiPublic (Groupe Ib-Médias)

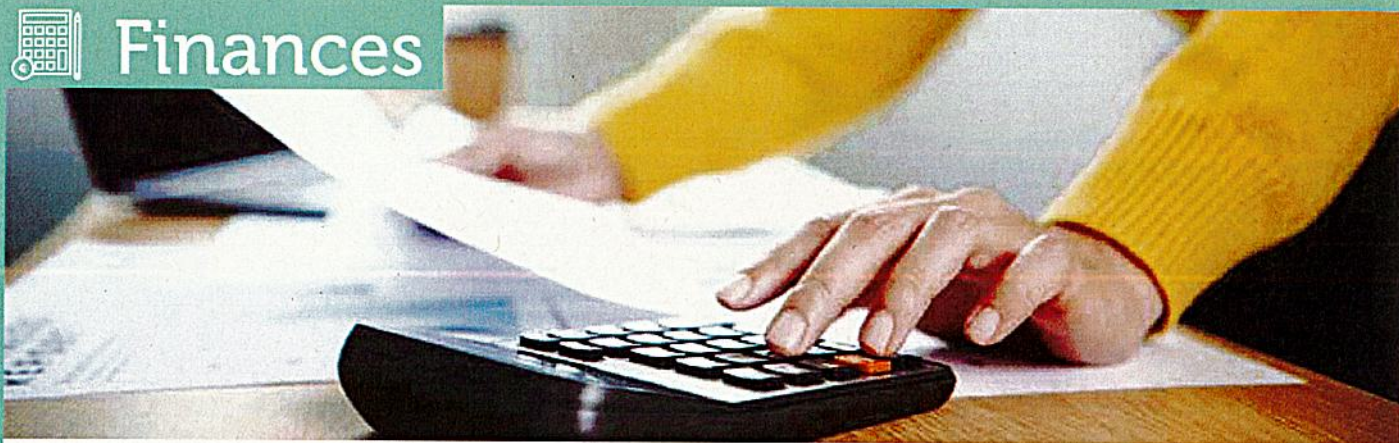
33 avenue des Temps Modernes - 86360 Chasseneuil-du-Poitou - Tél. 05 49 01 44 11 - www.edipublic.com -

Imprimé en CEE : 390 707 594 RCS et ce document est certifié PEFC 10-31-1980

Les erreurs ou omissions qui auraient pu subsister dans ce bulletin, malgré le soin et les contrôles de la Mairie ne sauraient engager sa responsabilité. Vos remarques ou suggestions sont les bienvenues pour une prochaine édition.

IMPRIM'VERT*





COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Synthèse de l'exercice

Recettes de l'exercice
(fonctionnement + investissement)

3 461 594,94 €

Dépenses de l'exercice
(fonctionnement + investissement)

3 045 555,59 €

=

Résultat de l'exercice **416 039,35 €**

+

Excédent reporté 2023 **2 533 486,55 €**

=

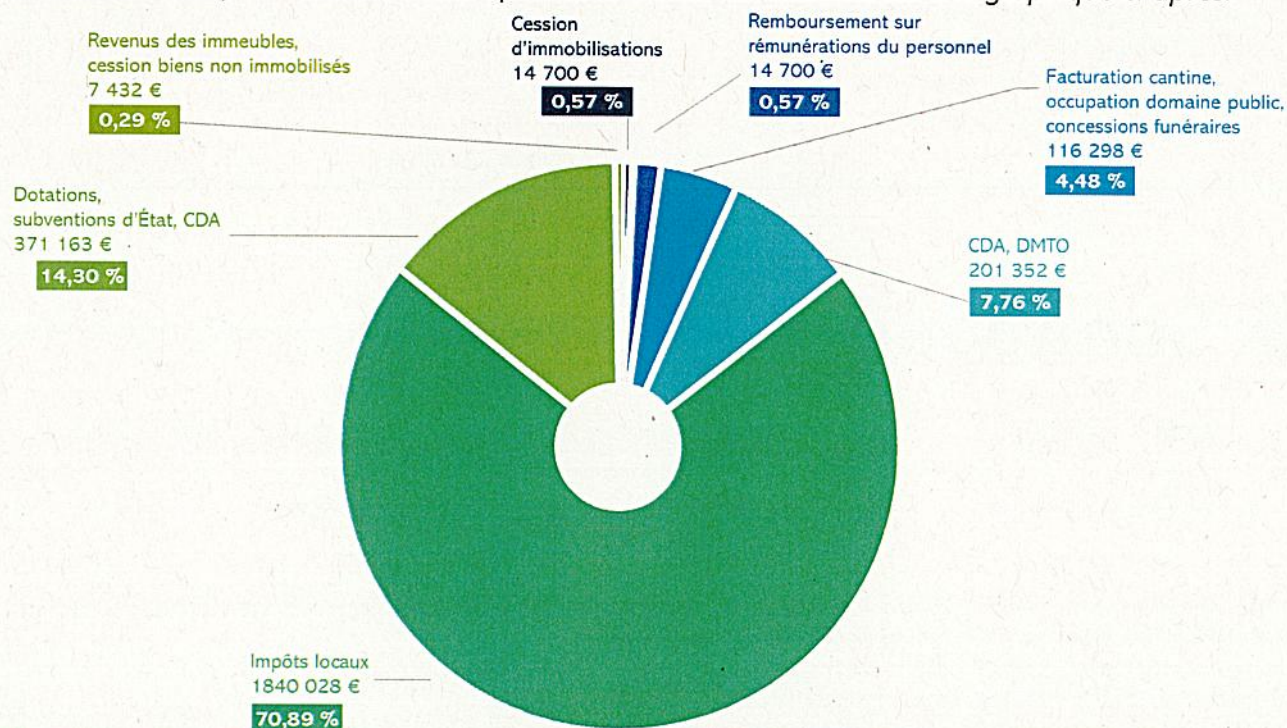
Résultat de clôture 2024 **2 949 525,90 €**

A la clôture du budget 2024, le bilan des opérations de l'exercice fait apparaître un excédent d'un peu plus de **416 000 €**. Ce dernier, couplé aux résultats reportés des années antérieures, sera affecté au budget 2025, de manière à permettre le financement des restes à réaliser et des opérations nouvelles.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les titres de recettes émis en section de fonctionnement atteignent **2 617 692 €** (opérations réelles et d'ordre). La ventilation des opérations réelles est détaillée dans le graphique ci-après.

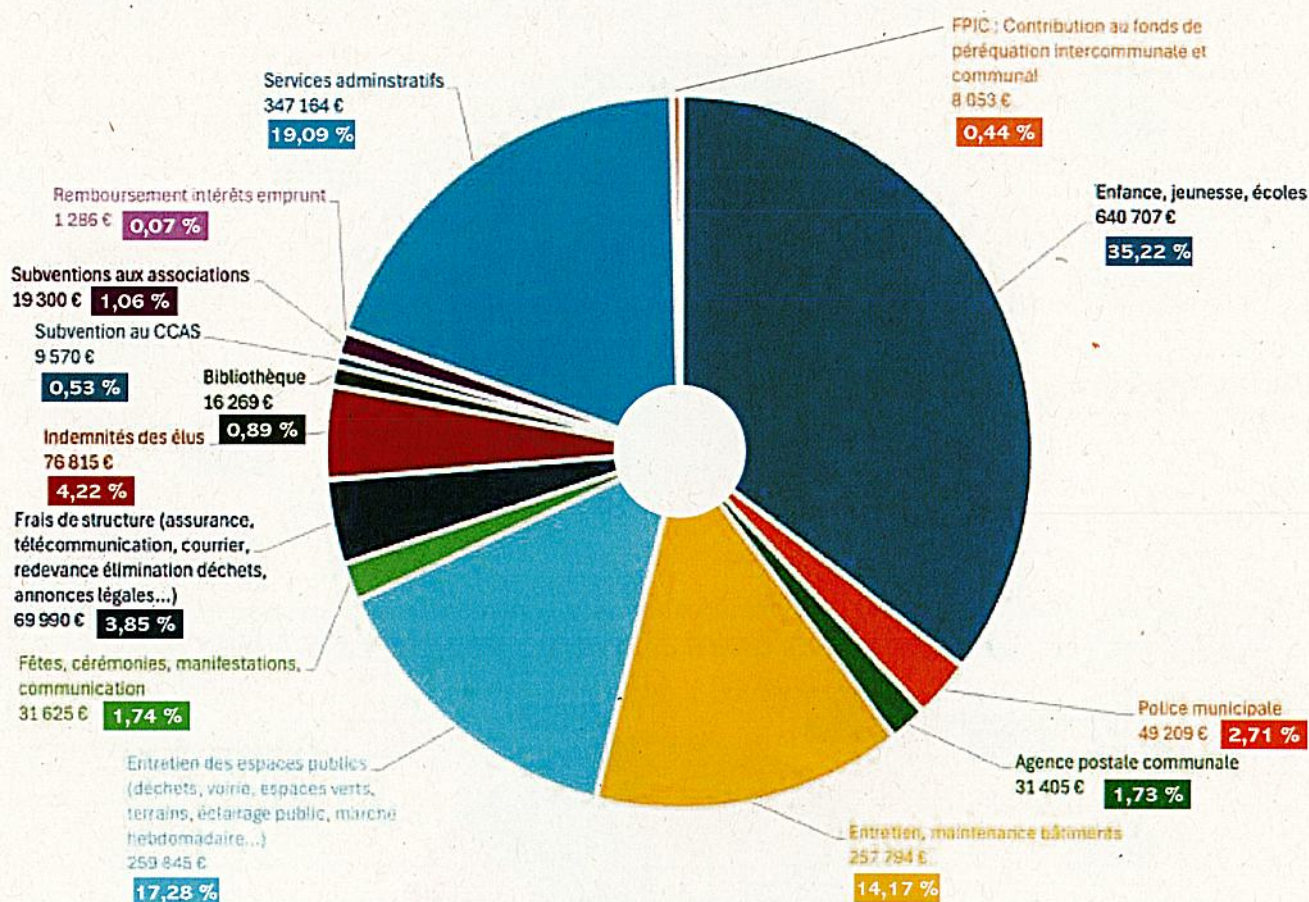


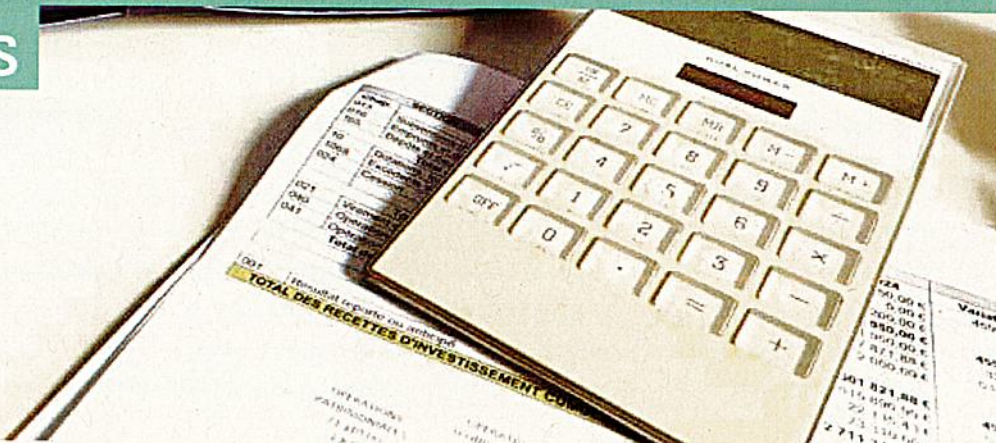
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 865 918 €** (dont près de **47 000 €** liés à des écritures d'ordre). Elles sont relatives au fonctionnement courant des services municipaux.

L'entretien du patrimoine communal, bâti et non bâti, représente pas loin de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. C'est 7 points de moins que le budget dédié à la jeunesse et aux écoles.

Pour ce qui concerne la maintenance courante des bâtiments, les fluides nécessaires au fonctionnement des services qui s'y déroulent, le coût s'élève à près de **258 000 €**, dont 30 % consacrés aux seules infrastructures mises à disposition des associations (salles polyvalentes, club-house, gymnase, vestiaires...).

Les dépenses réelles sont ventilées de manière analytique, chaque série intégrant les charges de personnel qui lui sont propres.





SECTION D'INVESTISSEMENT

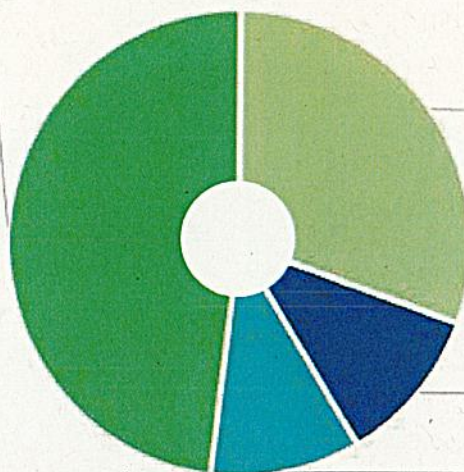
L'ensemble des dépenses d'équipement est autofinancé, sans recours à l'emprunt. Les recettes de l'exercice se sont ainsi élevées à **722 664 €** (hors opérations d'ordre pour 121 239 €).

Excédents de fonctionnement capitalisés
347 872 €
48,14 %

Subventions d'équipements
220 095 €
30,46 %

FCTVA
78 744 €
10,90 %

Taxe aménagement
75 954 €
10,50 %



Les dépenses « réelles » relatives à la préservation et à l'amélioration du patrimoine communal, à l'équipement, et au remboursement du capital de la dette s'élèvent à **1 083 097 €**.*

Subvention d'équipement GEPU à la CDA
14 513 €
1,34 %

Remboursement capital dette
23 941 €
2,21 %

Diagnostic thermique des bâtiments
15 072 €
1,39 %

Frais d'annonces légales communales
4 543 €
0,37 %

Cimetière : aménagement + acquisition logiciel de gestion
130 754 €
12,07 %

Outils, véhicules, mobilier et matériel (dont informatique)
115 930 €
10,70 %

Modernisation éclairage public
41 931 €
3,87 %

Réfection de voiries et accessoires (signalisation horizontale et verticale)
189 713 €
17,52 %

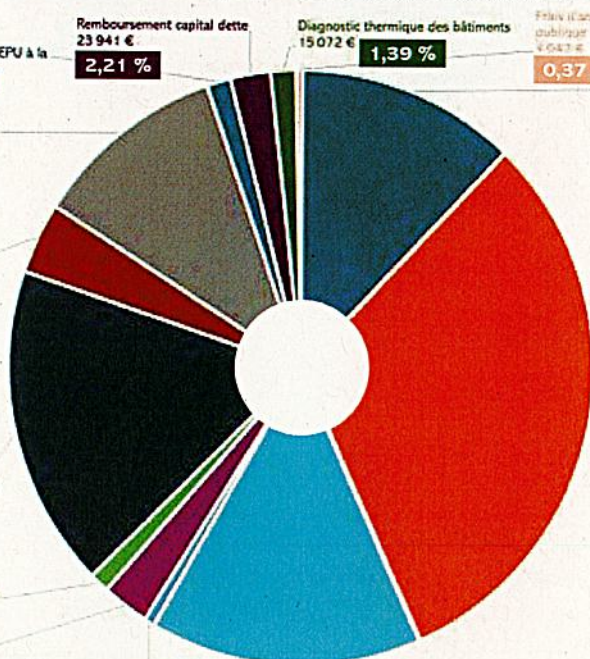
Amenagements église Saint-Pierre
11 690 €
1,08 %

Sécurisation des bâtiments, sécurité incendie
28 408 €
2,62 %

Amenagements et équipement pour tri sélectif des déchets
6 400 €
0,59 %

Amélioration du patrimoine bâti
162 406 €
14,99 %

Renovation générale des écoles
338 294 €
31,23 %



BUDGET 2025

Le Conseil Municipal a approuvé fin mars son budget pour 2025. Cette année sera marquée par le désendettement total de la Commune, au 31 décembre. L'équipe aura ainsi tenu ses engagements : autofinancer les projets, grâce à des économies de gestion et à la capitalisation des excédents, sans recourir à l'emprunt.

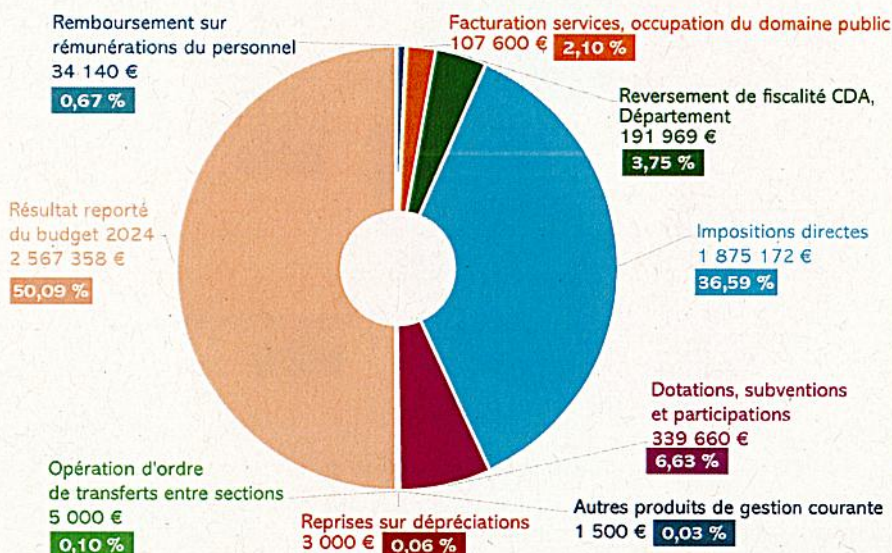


SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 125 399 € (arrondi)**.

Les recettes de fonctionnement sont multi-sources :

S'y ajoutent les écritures comptables diverses et opérations d'ordre, et l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2024, d'un montant de 2 567 358 €.



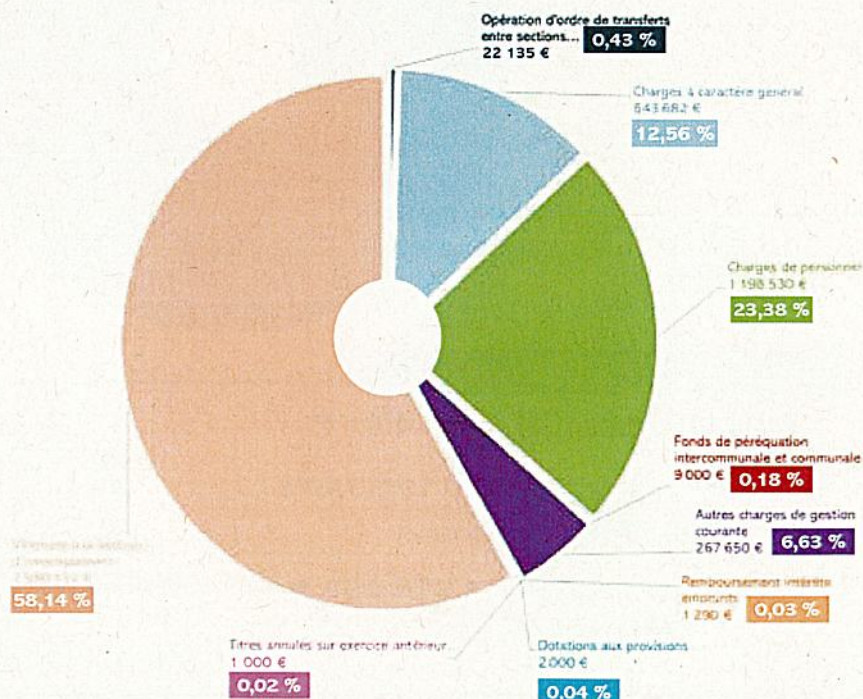
RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	
recettes de gestion et d'ordre	dépenses de gestion et d'ordre
Excédent reporté 2024	épargne brute (autofinancement)
INVESTISSEMENT	
épargne brute (autofinancement)	Remboursement emprunts
FCTVA, taxe aménagement, subventions d'équipement	Dépenses d'équipement

Cette année encore, les taux d'imposition communaux demeurent inchangés ... Ce qui n'empêchera pas les contribuables de voir leurs impôts augmenter. En effet, la revalorisation des bases fiscales, et s'imposant aux collectivités locales, s'élèvera à +1,7%. De plus, la valeur locative d'un logement servant de calcul à l'impôt peut être réévaluée si le logement a fait l'objet d'améliorations : extension, transformation d'un garage en surface habitable, ou création d'une piscine, par exemple.

Taux 2025	
Taxe foncière bâti	48,97 %
Taxe foncière non bâti	68,42 %
Taxe d'habitation	11,64 %
Total produit attendu 2025	1 858 472 €

Les recettes de gestion permettent de couvrir les dépenses courantes de gestion de la commune et des services qu'elle assure : frais de personnel, indemnités des élus, assurances, petites fournitures, maintenance et entretien courant des bâtiments, voiries et espaces verts, subventions aux associations, fluides (eau, électricité, gaz, carburant), honoraires divers, frais de télécommunication, fournitures et livres pour les écoles et la bibliothèque, denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, rémunération des artistes et prestataires lors des manifestations culturelles, subventions aux associations ...

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de près de 413 000 € ; cumulé au report de l'excédent 2024, cela représente une épargne brute de près de 2 981 000 € qui est fléchée vers la section d'investissement, pour financer les dépenses d'équipement de la commune.

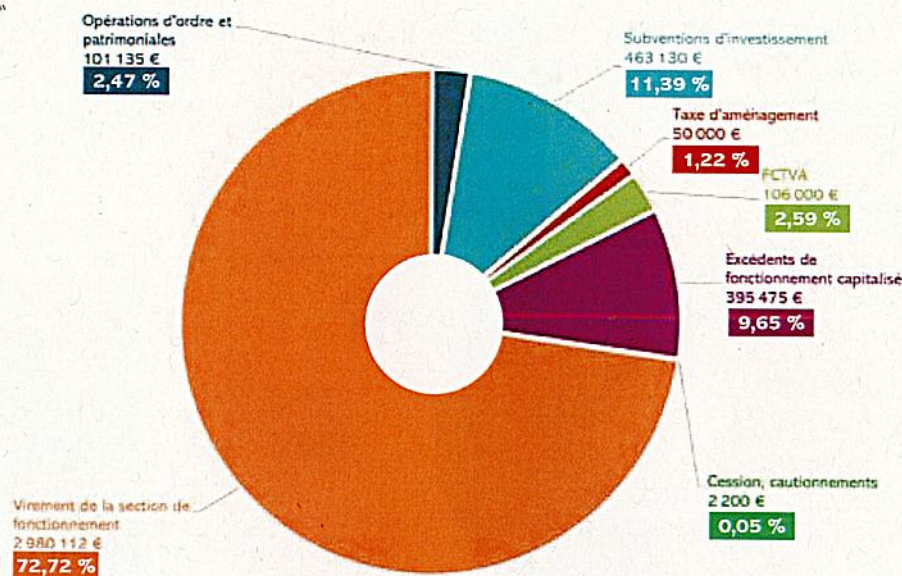




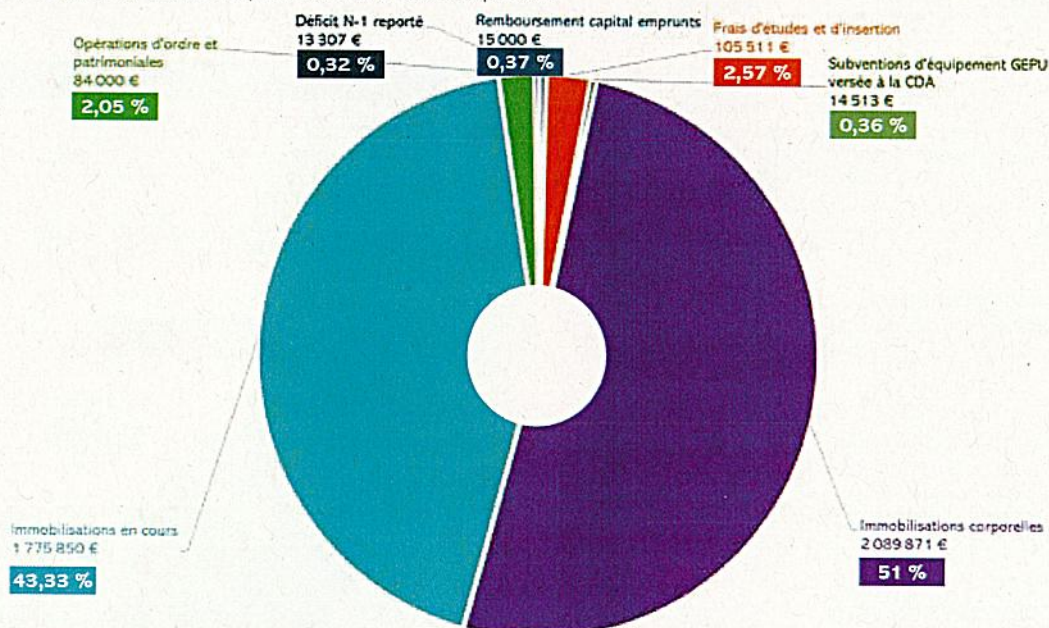
SECTION D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 098 052 €.

Concernant les recettes, le virement de la section de fonctionnement, qui s'élève donc à 2 981 000 €, vient compléter les produits « directs »



Les recettes d'investissement doivent être affectées, en premier lieu, au remboursement du capital de la dette, soit... 15 000 € pour Marsilly. En outre, elles permettent de financer travaux et équipements, de même que les frais d'études avant travaux, les prestations de maîtrise d'œuvre, ou encore la publicité des marchés publics.



CHIFFRES CLÉS

BUDGET GÉNÉRAL 9 223 451 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **5 125 399 €**

soit 66 % du budget global.

SECTION D'INVESTISSEMENT : **4 098 052 €**

44 % du budget global.

EN COURS DE DETTE

AU 1^{er} JANVIER : 14 852 €

La dette communale sera éteinte fin 2025.

**AUCUN NOUVEL EMPRUNT ET
AUTOFINANCEMENT DE L'ENSEMBLE
DES PROJETS.**

Grâce aux excédents capitalisés et aux efforts de gestion.



Enfance et jeunesse

FUSION des écoles

Sur proposition de l'Éducation Nationale, le Conseil Municipal a approuvé la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Jean de La Fontaine et Jean Ferrat, qui prendra effet à partir de septembre 2025.

Celle-ci fait suite à une baisse constante des effectifs dans les deux établissements, permettant une plus grande souplesse dans la répartition des effectifs au sein des 10 classes. Ensuite, elle coïncide avec le départ en retraite de Madame GIRAUDON, directrice de l'école élémentaire Jean Ferrat. Cette décision, approuvée par les conseils d'écoles, vise à optimiser les ressources pédagogiques et administratives.

La fusion apportera une continuité pédagogique précieuse pour les élèves, de la petite section jusqu'au CM2. Ils bénéficieront d'une meilleure connaissance de tous les enseignants, et d'un conseil des maîtres commun aux trois cycles. Ce schéma permettra un meilleur suivi des enfants et des fratries, assurant ainsi une cohérence éducative tout au long de leur parcours scolaire.

Sur le plan administratif, la fusion garantira une simplification avec une direction unique. Monsieur Jordan MERZAUD, actuel directeur de la maternelle, sera à la tête du nouvel établissement. Cette centralisation permettra une gestion plus efficace et une meilleure coordination des activités.

Le Conseil Municipal sera prochainement appelé à dénommer l'école primaire ; les équipes pédagogiques seront associées à ce choix, pour lequel plusieurs noms circulent déjà. Le siège administratif sera fixé au 7 rue des Ecoles - Tél : 05 46 01 30 97.

Vos interlocuteurs

Service scolaire
de la mairie :
05.46.01.30.10 - choix 1



ON MANGE BIEN A LA CANTINE : un engagement pour une alimentation saine et durable



Le restaurant scolaire s'engage à offrir des repas de qualité tout en respectant des normes environnementales strictes. Découvrez comment nous garantissons une alimentation saine et durable pour nos élèves.

Respect de la loi Egalim : des repas de qualité

La loi Egalim impose un objectif de 50% de denrées sous labels de qualité, dont 20% de bio. En 2024, nous avons dépassé ces objectifs avec 52% de denrées sous labels de qualité, dont 27% de bio. Cette dynamique positive se poursuit en 2025, grâce à notre engagement à servir des produits frais et locaux. Ainsi, nous nous approvisionnons auprès de fermiers du Marais Poitevin et de Thairé, de producteurs de fruits et légumes basés à Saint-Xandre, et de la boucherie de Marans. Le pain provient des commerces marseillois, et le poisson est frais.

Des repas végétariens réguliers

Nous proposons au moins un repas végétarien par semaine, afin de diversifier l'alimentation de nos élèves et réduire l'empreinte carbone. Ces repas sont élaborés avec soin pour être à la fois équilibrés et savoureux.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage est une priorité. Plusieurs campagnes de pesée des déchets sont organisées chaque année, permettant d'adapter les quantités servies. Nous avons également mis en place une stratégie d'élimination des déchets : les épluchures sont compostées et réutilisées dans les potagers des écoles. Le restaurant scolaire, accompagné par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, expérimente également le compostage des reliquats d'assiettes et plats, avec l'installation de composteurs à gros volume. Les agents communaux et de l'AFR ont été formés à cette pratique.



Notre engagement envers une alimentation saine et durable se traduit par des actions concrètes et mesurables. En choisissant des produits locaux et de qualité, en proposant des repas végétariens, et en luttant activement contre le gaspillage, nous contribuons à la santé de nos élèves et à la préservation de notre environnement.

Les données
relatives à
l'approvisionnement
sont publiques et
disponibles ici :



COMPRENDRE LE COÛT D'UN REPAS

Savez-vous combien coûte réellement un repas à la cantine pour votre enfant ? Entre les denrées alimentaires, les charges de personnel et l'entretien des locaux, le prix de revient d'un repas en 2024 est de 8,45 €, soit un peu moins que le coût moyen national qui s'élève à 8,49 €. Ce montant inclut plusieurs composantes essentielles :

- **2,14 € Les denrées alimentaires** : La qualité des ingrédients utilisés pour préparer les repas est primordiale. Nous sélectionnons des produits frais et locaux pour garantir une alimentation saine et équilibrée.



- **0,24 € Les fluides** : Le fonctionnement du restaurant scolaire induit des dépenses d'énergie (électricité) et d'eau.



- **5,77 € Les charges de personnel** : Le personnel de cantine joue un rôle crucial dans la préparation et le service des repas. Leurs salaires et les charges sociales représentent une part importante du coût total.



- **0,27 € L'entretien et la maintenance des locaux** : Maintenir les locaux de la cantine en bon état est essentiel pour assurer la sécurité et l'hygiène. Cela inclut le nettoyage, la maintenance des équipements et les travaux de rénovation.



Actuellement, le tarif payé par les parents est de 3,10 € par repas. À partir du 1er septembre 2025, il passera à 3,20 €. Cette augmentation modérée permet de continuer à offrir des repas de qualité tout en couvrant une partie des coûts réels.

L'augmentation du tarif est nécessaire pour plusieurs raisons :

- **Inflation et coût des denrées** : Les prix des denrées alimentaires augmentent régulièrement, et il est essentiel de maintenir la qualité des repas.
- **Amélioration des services** : Nous investissons continuellement dans l'amélioration des services de cantine, que ce soit par la formation du personnel, l'achat de nouveaux équipements ou la rénovation des locaux.
- **Équilibre budgétaire** : Cette augmentation permet de maintenir un équilibre budgétaire, garantissant ainsi la pérennité du service de cantine.

Païement de la cantine : optez pour le prélèvement automatique

Avez-vous déjà envisagé le prélèvement automatique pour payer les repas pris par votre / vos enfant(s) ?

Le prélèvement automatique est une méthode de paiement sécurisée et simple. Vous n'avez plus à vous soucier des dates d'échéance ou des retards de paiement. Une fois mis en place, les montants sont automatiquement débités de votre compte bancaire, vous assurant ainsi une tranquillité d'esprit.

Adhérer au prélèvement automatique est non seulement gratuit, mais aussi très rapide. Il vous suffit de remplir un formulaire d'autorisation de prélèvement, fournir un RIB, et le tour est joué. Vous pouvez y adhérer à tout moment de l'année.

Pour tout renseignement : contactez le service Scolaire.



Inscriptions au restaurant scolaire rentrée 2025

Les inscriptions seront ouvertes de mi-juillet au mi-août, via le portail familles MA CANTINE. Ce dernier est accessible 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

L'AFR A VOS COTES AU QUOTIDIEN : une équipe dynamique pour vos enfants !

Vous cherchez une solution pour occuper vos enfants en dehors des heures scolaires? Découvrez comment l'Association Familles Rurales de Marsilly (AFR) peut devenir votre alliée au quotidien !

L'AFR de Marsilly, c'est avant tout une équipe de professionnels diplômés et passionnés, qui, sous la direction de Guylène, accueille vos enfants dès 3 ans :

- **Pour les plus jeunes (3/5 ans)** : Sophie, Jie et Patricia sont là pour encadrer vos petits bouts de chou avec des activités ludiques et éducatives.
- **Pour les 6/9 ans** : Julien et Anthony prennent le relais.
- **Pour les pré ados/ados** : Marion s'occupe des plus grands au sein du Local jeunes.

L'AFR ce sont aussi :

- **Des cours de chinois (à partir de 6 ans)** : Initiez vos enfants à une nouvelle langue tous les vendredis soirs.
- **Un atelier « théâtre »** : Le mardi soir, vos enfants peuvent découvrir les joies de la scène (17h00/18h00 pour les 8/10 ans ; 18h00/19h00 pour les ados).
- **L'aide aux devoirs** : Des bénévoles sont présents les lundis, mardis et jeudis soirs pour aider vos enfants à faire leurs devoirs.

Exceptionnellement cet été, il n'y aura pas de séjours, mais l'équipe de l'AFR a concocté un programme « de folie » avec des sorties, des jeux et des animations inédites. Préparez-vous à passer des vacances mémorables !

En résumé, l'AFR est bien plus qu'un simple service de garde. C'est un véritable partenaire pour vos enfants, offrant des activités variées et un encadrement de qualité.

Pour plus d'informations ou pour inscrire vos enfants, contactez l'AFR dès maintenant.
Tél : 05 46 01 37 38.



« PASS'SPORT POUR TOUS » : une opportunité pour les jeunes de découvrir le sport



Mis en place depuis 2020, le « Pass'Sport pour tous » permet aux jeunes Marsellois de 3 à 17 ans de bénéficier d'une réduction de 50% sur le prix de la licence lors de leur première inscription dans un club sportif de la commune. Cette réduction est rendue possible grâce à une subvention versée par la commune aux associations sportives marselloises concernées.

Pour la saison associative 2025/2026, ce dispositif est reconduit. Les jeunes n'ayant jamais été licenciés ou inscrits dans un club sportif marsellois, ou n'ayant pas renouvelé leur inscription au cours des deux derniers exercices, pourront en bénéficier. De plus, dix « Pass'Sports » sont offerts aux enfants de 3 à 9 ans n'habitant pas Marsilly, une initiative visant à promouvoir l'inclusion et l'accès au sport pour tous.

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre dans l'un des clubs sportifs de Marsilly lors des périodes d'inscription. Les associations sportives locales sont prêtes à accueillir vos enfants et à leur offrir une première expérience sportive à un coût réduit.

N'oubliez pas de vérifier les conditions d'éligibilité auprès des clubs ou de la mairie de Marsilly pour vous assurer que votre enfant peut bénéficier de cette réduction.

Pour plus d'informations, contactez la mairie de Marsilly ou rendez-vous directement dans les clubs sportifs de la commune.

LE PASS' VAC', c'est fini (... pour le moment)

Depuis une dizaine d'années, la Commune mobilise chaque année une enveloppe pour le financement de 10 Pass'Vac. Pour rappel, ce dispositif, mis en œuvre par le Centre Départemental d'Information Jeunesse (CDIJ) – Info Jeunes 17, permet aux jeunes d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs à des tarifs préférentiels.

A l'aune des évolutions en cours au sein du CDIJ, une restructuration de ce dispositif est envisagée à partir de 2026. Celle-ci sera construite en concertation avec les communes et en adéquation avec les besoins des jeunes et des familles. Dans l'attente, en 2025, le Pass'Vac sera réservé aux jeunes Rochelais exclusivement.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RÉORIENTE SON INTERVENTION : un nouveau souffle pour la solidarité locale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a récemment décidé de réorienter ses priorités pour mieux répondre aux besoins urgents des habitants en situation de fragilité. Cette réorientation vise à recentrer les efforts sur les secours et aides d'urgence plutôt que sur les activités de loisirs.

Les administrateurs du CCAS ont en effet constaté que le règlement actuel ne permettait pas toujours d'intervenir efficacement dans certaines situations humaines. Cette décision vise donc à privilégier des actions concrètes pour lutter contre la précarité économique et sociale.

Vos interlocuteurs

Le CCAS reçoit sur rendez-vous, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie :
05.46.01.30.10 - choix 5

Aide alimentaire :

Banque alimentaire, bons pour l'achat de protéines (viande, poisson, œufs, etc.), prise en charge de factures du restaurant scolaire.

Aide financière exceptionnelle non prévue.

Aide à l'enfance :

Aide aux devoirs, vacances et séjours AFR.I

Aide ponctuelle à la santé :

Prise en charge de frais médicaux, de matériel médical



Aide au logement :

Énergie, loyer, assurance habitation, installation/équipement de première nécessité.

Aide à l'équipement des personnes en situation de handicap :

Matériel, adaptation du logement.

Aide à l'insertion professionnelle :

Aide financière pour le parcours d'insertion professionnelle, frais de garde d'enfants, frais d'entretien, de réparation, d'assurance, d'acquisition de véhicule.

Le règlement d'octroi de ces aides facultatives, arrêté par le Conseil d'administration du CCAS, fixe les plafonds d'aides pouvant être alloués, et les modalités d'attribution. Il est évolutif, et pourra être ajusté en fonction des besoins futurs.

Les aides et secours sont accordés sous conditions de revenus après étude personnalisée du dossier, et sous réserve que toutes les aides légales aient été sollicitées préalablement.

RETRAIT du GCSMS

Le CCAS de Marsilly a rejoint en 2019, le Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS), dénommé « PARTAGES », regroupant les 6 services d'aides à domicile de La Rochelle, Nieul-sur-Mer, Aytré, La Jarrie, Dompierre, Chatelaillon et les CCAS intéressés, de façon à mutualiser, au niveau de l'agglomération rochelaise, les services d'aide à domicile gérés par les CCAS.

Pour assurer l'équilibre budgétaire du GCSMS, outre les dotations versées par le Département, une participation des communes dont les habitants bénéficient du service d'aide à domicile a été fixée. Or, ce budget connaît une augmentation exponentielle pour Marsilly depuis 2019 : il a doublé en une année, et s'élève désormais à 4 000 € pour 9 bénéficiaires. En heures prestées, cela représente en moyenne 7 heures hebdomadaires d'intervention, par bénéficiaire.

Parallèlement, 8 CCAS ont déjà amorcé, voire finalisé leur retrait de cette structure. Ceci s'ajoutant à l'inquiétant déficit financier du CCAS de La Rochelle, il n'est pas interdit de penser que la politique tarifaire du GCSMS évolue dans les années à venir, impactant significativement le CCAS de Marsilly, soit directement, soit indirectement via une surfacturation pour les administrés.

En conséquence, le Conseil d'Administration du CCAS a choisi de se retirer de ce groupement ; cette décision, qui a été actée par le GCSMS, prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

Les Marsellois demeureront libres de se tourner vers des structures privées, et pourront, le cas échéant, solliciter un accompagnement financier du CCAS.



BESOIN D'UN COUP DE POUCE pour vos démarches numériques ?

Demande de pièce d'identité ou de carte grise, renouvellement de permis de conduire, transmission dématérialisée de documents à la Caisse primaire d'assurance maladie... Un agent communal, titulaire de l'habilitation « Aidants connect », peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives en ligne.

Il suffit de prendre rendez-vous auprès de Ludivine GANGUILLIN : 05.46.01.30.10



Vous souhaitez devenir plus autonome dans l'utilisation des outils bureautiques ? Des cours d'informatique et de numérique sont organisés tous les jeudis et vendredis, hors vacances scolaires, dans la salle Maigret située au 1^{er} étage de la bibliothèque. Ces cours sont gratuits et accessibles à tous, quel que soit votre niveau. La salle est équipée d'ordinateurs, mais vous pouvez également apporter le vôtre.

Le jeudi, les sessions sont dédiées à l'initiation au numérique et à l'informatique générale, incluant la découverte de l'ordinateur et l'apprentissage de Windows. Le vendredi, les cours se concentrent sur la suite Office, couvrant Word, Excel et PowerPoint, et s'adressent à des niveaux allant de débutant à confirmé.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 06 14 02 27 32 ou le 06 70 61 47 15.

PRUDENCE AUX ABORDS DES ÉCOLES : un appel au civisme pour la sécurité de nos enfants

Stationnement sur les trottoirs, arrêts en double file pour déposer les enfants... Les comportements irresponsables de quelques parents automobilistes mettent parfois la sécurité des élèves à rude épreuve aux abords des écoles, et des infractions au code de la route sont régulièrement observées.

Le civisme et la responsabilité collective sont indispensables pour les protéger. Si cela s'avère insuffisant, la Police Municipale a pour consigne de faire preuve de « tolérance zéro » : les contrevenants seront sanctionnés et verbalisés.



////////

SERVICE MOBILE

d'informations locales pour l'emploi



Vous vous posez des questions sur votre vie professionnelle (emploi, formation, orientation, reconversion professionnelle...) ou celle de vos proches ?

L'équipe SMILE est là pour vous !

- Un accueil sur-mesure pour répondre à vos questions
- Une aide pour initier vos démarches de vie professionnelle

Deux permanences se sont déjà tenues en mairie depuis ce début d'année ; les conseillers de France Travail et de la Mission Locale vous accueillent également dans les 27 autres communes de l'Agglo...



Pour les rencontrer, consultez le calendrier en ligne : SMILE - Site officiel

C'est gratuit, et sans rendez-vous !

SMILE propose également des événements « pro », au cours desquels vous pouvez rencontrer des entreprises et artisans qui recrutent, près de chez vous !



16

Marsilly actu

////////

REGISTRE canicule

Le registre canicule permet de recenser les personnes vulnérables souhaitant être suivies durant les périodes de fortes chaleurs. L'inscription peut se faire facilement auprès de la mairie.

Vous êtes isolé(e) ? Ou vous connaissez des personnes isolées ? L'inscription sur le registre peut se faire via plusieurs moyens :

- **Par téléphone** : Contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune (tél : 05 46 01 30 10).
- **Par écrit** : Remplir le formulaire d'inscription disponible en mairie ou téléchargeable sur www.marsilly.fr, rubrique Mairie / Social et Solidarité, et l'envoyer au CCAS, soit par voie postale, soit par email (mairie@marsilly.fr), soit en le déposant en mairie.
- **En personne** : Se rendre à la mairie pour remplir le formulaire



Cadre de vie

TRAVAUX DE L'ÉGLISE : enfin !

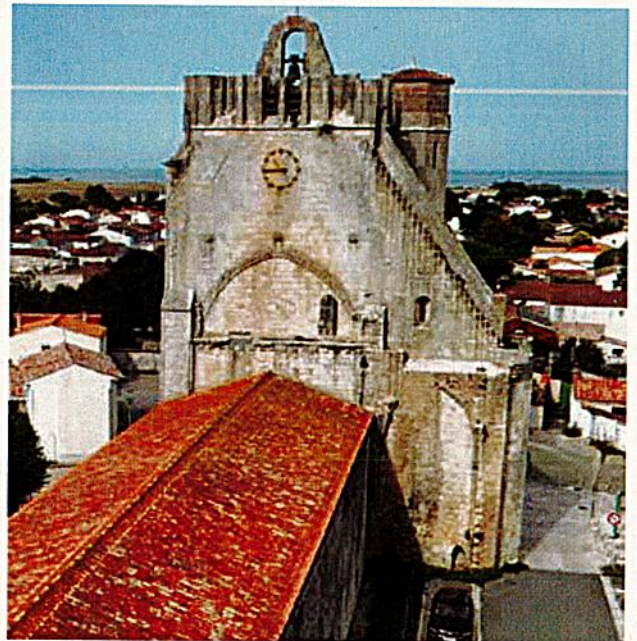
Après plus de trois ans d'attente, les travaux de la terrasse du clocher porche de l'église Saint-Pierre, classé Monument historique, vont enfin être réalisés.

Une étude de diagnostic effectuée en 2023 par un architecte du patrimoine a confirmé que la terrasse est en mauvais état. Le sol est dégradé et l'étanchéité est fuyard, tandis que les garde-corps en bois sont hors service, leur résistance n'étant plus garantie.

Parallèlement, la toiture de l'église, non classée, a été endommagée au fil du temps : la succession des tempêtes hivernales a entraîné des déplacements de tuiles, et le mortier de chaux se détériore sous l'influence saline, faisant glisser les tuiles. De plus, le nombre de pigeons se logeant sur le clocher déverse une masse importante de fientes, rendant le nettoyage du toit pratiquement impossible en raison de la fragilité des tuiles canal. L'herbe et le blé contenus dans les indigestibles des fientes forment une pelouse sur le toit, ruinant le solin et accélérant les dégradations intérieures.

A l'heure de l'écriture de ces lignes, la consultation des entreprises s'achève. La réalisation des travaux est envisagée d'ici cet été. Ils comprennent, pour ce qui concerne le clocher classé :

- La mise en œuvre d'une étanchéité en asphalte coulé et d'un dallage en pierre neuf sur plot pour une terrasse circulaire piéton.
- La réfection à neuf des garde-corps avec le remplacement des faux abat-sons en place par des garde-corps d'écriture contemporaine en acier inoxydable thermolaqué.



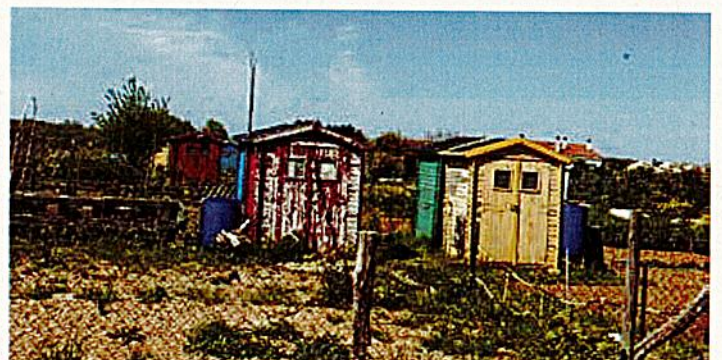
- Le remplacement de la dalle en verre au droit de l'oculus par un couvrement en plomb.

Les 350 m² de toiture de l'église seront refaits : outre le remplacement des tuiles, une volige neuve sera posée, avec un écran anti-pluie. Des gouttières en zinc seront installées en remplacement de l'existant.

REMPLACEMENT des cabanes du jardin partagé

Autrefois pimpantes, les cabanes en bois du jardin partagé accusent désormais leur âge. Soumises aux vents et à l'air salin, la peinture s'est écaillée, la structure en bois de pin de certaines d'entre elles a tout simplement pourri.

Face à ce constat, compte tenu du chantier titanesque que représenterait la remise en état de l'existant par les bénévoles de l'association du Jardin Partagé, décision a été prise de remplacer les cabanes. Les membres du Jardin Partagé, associés à cette décision, ont fait le choix de la raison et de la durabilité, avec l'acquisition de cabanes métalliques.



LE « CLUB HOUSE » du Tennis Club fait peau neuve !

Depuis un peu plus d'un an, la commune est devenue propriétaire des bungalows servant de salle de réunion pour le club de tennis. Malheureusement, ceux-ci ont bien vécu et ont subi les assauts du temps ainsi que quelques actes de vandalisme.

Il était donc temps de leur dire au revoir ! Après une mise aux enchères réussie, ces bungalows ont trouvé preneur. Dans la foulée, une commande a été passée pour la fourniture et l'installation d'un tout nouvel « ALGECO », d'une trentaine de mètres carrés, qui les remplacera.

DES BANCS pour plus de confort et d'autonomie

Avez-vous déjà ressenti le besoin de vous asseoir pour vous reposer lors d'une promenade dans notre village ?

Le Conseil de village porte depuis longtemps le projet d'installer des bancs dans les différents lotissements communaux. Après une étude approfondie, 13 emplacements ont été proposés pour répondre aux besoins de tous les habitants. La Municipalité a finalement retenu 9 emplacements qui seront prochainement agrémentés de bancs.

Ces bancs offriront des points de repos stratégiques, favorisant ainsi la marche à pied et l'autonomie de chacun.

Les élus ont porté leur choix sur des bancs en béton, scellés au sol et durables : résistants aux intempéries, ils ne nécessiteront qu'un minimum d'entretien.



ENTRETIEN des espaces verts

Face à une réduction significative des subventions qu'elle recevait, l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI17) a été contrainte de réviser son modèle économique et d'ajuster sa tarification en conséquence. Pour la Commune de Marsilly, qui avait confié l'entretien d'une partie de ses espaces verts à cette association, cette réévaluation se traduit par une augmentation de près de 100 % du budget alloué à cette tâche, soit environ 60 000 euros par an, pour la mise à disposition d'une brigade 8 jours par mois.

Les deux parties ont convenu de réduire la fréquence d'intervention de deux à une seule semaine par mois, et de concentrer la Brigade dans les lotissements.

Parallèlement, certains travaux d'entretien seront réinternalisés, grâce à une mécanisation des tâches.



TRAVAUX en bref



Sont budgétés pour 2025 :

- Achèvement de la réfection de la rue du Palais
- Salle Simenon et jardin :
 - Création d'une rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (prescription de l'Agenda d'Accessibilité programmée)
 - Réfection des sanitaires extérieurs, régulièrement vandalisés, avec l'installation de modules en inox, plus résistants
- Reprise de la toiture de la salle des Frênes
- Campagne annuelle d'entretien des routes (point à temps).



LE PROGRAMME « voiries » se poursuit

En 2024, des travaux de voirie d'une ampleur rarement égalée ces dernières années ont été entrepris : réfection des chemins des Mouées et de Coup de vague, remplacement des bordures et caniveaux rue Georges Simenon, création de trottoirs et de stationnements rues de la Raclette et de l'Océan.

Cette dynamique se poursuit en 2025.

Démarrage de la requalification de la rue de l'Église

C'est parti ! Le chantier de requalification de cette route départementale, attendu depuis de nombreuses années comme prolongement du réaménagement de la rue des Ecoles, a enfin démarré.

Cet axe routier structurant assure la liaison entre le sud de la commune et le centre bourg, il est fréquenté par de multiples usagers : piétons, automobilistes, poids-lourds, bus, cycles...

Au fil des années, la chaussée s'est détériorée.

Des comptages ont également révélé une vitesse de circulation excessive, bien loin des 30 km/h réglementaires (en moyenne 42 km/h, mais avec une pointe relevée à 90 km/h !)

Aussi, face à la densification de la circulation, il est apparu nécessaire de prévoir un réaménagement de manière à garantir la sécurité des usagers, et favoriser les déplacements doux (cheminements piétons, piste cyclable), tout en maintenant des stationnements. Les 520 mètres linéaires de chaussée seront repris, en béton bitumeux, tandis que les trottoirs seront revêtus d'un béton désactivé. Des places de stationnement seront délimitées sur la chaussée par une signalisation horizontale.

Les travaux ont débuté en mai par le secteur « nord », depuis le carrefour avec la rue des Cluzeaux jusqu'à la rue de l'Ancienne Poste. Ils devraient s'achever, sur cette zone courant juillet.

Ce tronçon, caractérisé par un bâti resserré, sera mis en sens unique de circulation (sens « sud-nord »). Un double sens cyclable sera néanmoins créé.

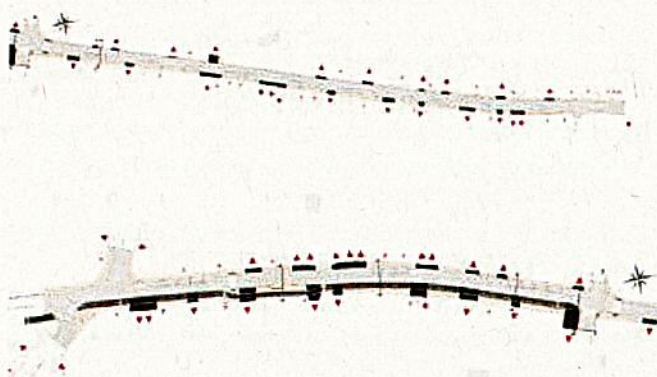


Outre les aménagements exposés ci-avant, la création d'un trottoir respectant les normes PMR, est prévue, côté « est »

La gestion des eaux pluviales, actuellement en aérien, restera gérée sur le même principe.

La période de septembre à novembre sera consacrée au traitement du secteur « sud », depuis le carrefour avec la rue des Cluzeaux jusqu'à celui avec la rue de l'Aubrecay, qui comprendra la réduction de la largeur de voirie à 5,50 m et la création d'un trottoir respectant les normes PMR côté « ouest ».

Une piste cyclable sera créée en site propre, sur l'accotement « est ».



La gestion des eaux pluviales sera traitée par infiltration sous la piste cyclable et le trottoir « est » avec une structure en GNT drainante et un revêtement perméable pour la piste cyclable (enrobé drainant). La partie « sud » de la voie sera déconnectée du réseau existant, et des fossés / noues seront créés.

En sous-sol, la CDA de La Rochelle, détentrice de la compétence sur les réseaux humides, a repris une cinquantaine de branchements d'adduction d'eau potable et d'eaux usées.

Parallèlement, pour éviter les dégradations futures de la voirie nouvellement refaite, les câbles du réseau d'éclairage public, posés en pleine terre dans les années 90, seront mis sous fourreaux.

Ces travaux impactent les accès des riverains à leurs habitations, le circuit des lignes de bus (régulière et scolaires), et le service de collecte des déchets. N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune www.marsilly.fr : les informations pratiques seront actualisées au fur et à mesure.

En raison de la détérioration de la situation financière du Département de Charente-Maritime, propriétaire de cette voirie, les travaux seront intégralement assumés par la Commune, pour un coût de 600 000€ ttc (hors éclairage public). Le Département prendra néanmoins en charge, gratuitement, la maîtrise d'œuvre.

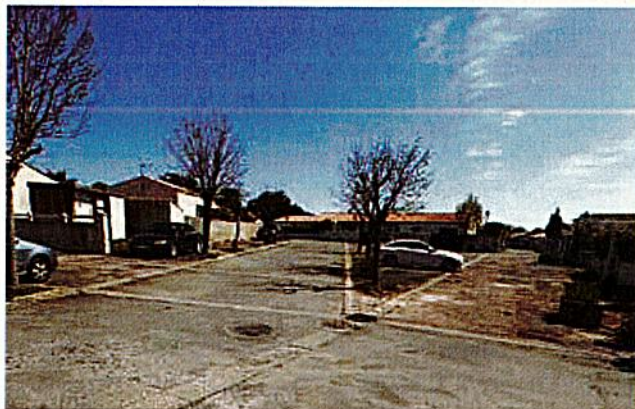
La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Etat ont été appelés à soutenir financièrement l'opération ; si le concours de la première est acquis, rien n'est moins sûr pour le second !

La rue de l'Océan bientôt en sens unique

Conformément au souhait majoritairement exprimé par les habitants de la rue de l'Océan, les aménagements destinés à la mettre en sens unique de circulation (sens est-ouest) devraient débuter dans les prochaines semaines. De plus, toujours à la demande des riverains, 5 places de stationnement en demi-chaussée seront créées.

Rue du Plein Midi

Nos rues rejoignent les bâtiments communaux. Elles ont besoin elles aussi d'être rénovées au fur et à mesure de leur dégradation. Les lotissements sont souvent les parents pauvres. Leurs rues voient peu de camions mais au fil du temps elles se détériorent et les dégradations conduisent à une triste image de l'ensemble, comme l'illustre la rue du Plein Midi qui mérite un peu d'attention. Elle héberge des traversées en béton alors qu'elle s'est affaissée. C'est un inconfort pour tous auquel s'ajoute un ensemble de buissons moribonds. L'ensemble sera repris avec une nouvelle chaussée et des végétaux adaptés à la sécheresse. Les places de parking à l'entrée seront redistribuées et redessinées.



RÉUTILISER les eaux de station

La commune a entrepris un chantier d'envergure pour garantir aux sportifs des pelouses de qualité dans le temps. Ce sont 1 200 mètres de canalisation, un poste de parachèvement de la qualité de l'eau, une imposante citerne de stockage, un poste de pompage, une centrale météo, des asservissements liant météo et irrigation, l'enfouissement de plus d'une centaine d'arroseurs à basse pression, une nouvelle clôture plus haute exigée par l'État, un portail électrique demain, la pose de 380 mètres de fibre optique.

L'enjeu, c'est la maîtrise de l'eau. Nous vivons de plus en plus souvent des excès météorologiques. Des hivers poisseux et pluvieux et des étés secs. En théorie le réchauffement climatique devrait nous apporter des étés chauds et humides mais la réalité n'est pas aussi simpliste que celle rencontrée sous le couvercle d'une bouilloire.

L'eau est appelée à être plus chère et plus rare. L'eau réutilisée est censée être gratuite mais le coût des analyses régulières lui donne un prix. On peut considérer que Marsilly s'est engagée dans une démarche écologique majeure. Arroser sans vergogne avec de l'eau potable est une démarche égoïste. Naturellement le projet ne fait pas que des heureux

car les Français sont des Gaulois. Le socle commun de connaissances rurales qui se transmettaient par le bouche-à-oreille, mais aussi dans le cadre du certificat d'études, a disparu. On savait jadis au cœur des villes que l'on semait à l'automne pour récolter en été. C'est surprenant de devoir réapprendre cela.

Cette réalisation en France, sous l'égide des textes de 2023, est assez exceptionnelle car les sites exploitables proches des stations de traitement ne sont pas légion. Il y avait deux projets en cours en Charente Maritime, l'un proche de Royan et le nôtre. A priori, mais le chiffre est à confirmer, il y aurait 14 projets en cours au niveau national. Les garanties sanitaires à offrir sont sévères, elles grèvent les projets. L'Agence de l'Eau nous a encouragé avec une subvention significative.

Les obligations d'information du public imposent un affichage presque alarmiste mais soyez rassurés l'eau retraitée est de l'eau de qualité baignade. En boire non, mais « boire une tasse » n'expose pas. Il sera recommandé à tous de se laver les mains en cas de contact.

C'est le revers de médaille écologique. Plus d'abondance, mais des contraintes, dont la fermeture de la plaine des sports la nuit lors de l'irrigation. Ce sera temporaire, le temps que les haies plantées fassent office d'écran et interdisent aux embruns de toucher la voie publique. Demain sera plus vert. Le foot aura aussi un nouveau chauffe-eau et de nouvelles portes.



LE DÉCRET TERTIAIRE : un défi pour les collectivités

Le décret tertiaire, également connu sous le nom de dispositif Éco-énergie tertiaire, représente un défi significatif pour les collectivités territoriales. Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, il impose aux propriétaires et occupants de bâtiments à usage tertiaire dont la surface est égale ou supérieure à 1000 m² de réduire progressivement leur consommation d'énergie finale. Pour Marsilly, sont concernés les équipements de la plaine des sports (les locaux mis à disposition des clubs de tennis, foot, rugby, basket, et la salle La Tonnelle ne formant qu'un seul et même ensemble), et le groupe écoles – mairie.

Les objectifs de réduction fixés par le décret tertiaire sont ambitieux :
• 40 % d'ici 2030 • 50 % d'ici 2040 • 60 % d'ici 2050

Ces objectifs sont calculés par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010.

Outre la sobriété énergétique que cela induit (réduction des températures de chauffage des locaux, extinction de l'éclairage public nocturne), il s'agit également d'étudier l'opportunité de rénover et isoler les bâtiments concernés.

Salle Chansigaud : à l'étude

Les communes de France se sont équipées dans les années 70 à 80 assez massivement : ce fut l'époque des complexes sportifs évolutifs couverts. La notion a émergé pour répondre à la demande croissante d'infrastructures sportives polyvalentes accessibles à diverses activités sportives. Les premiers complexes furent implantés près des collèges.

Nous arrivons à une période où ces locaux doivent être renouvelés mais la situation nationale est différente et on peut espérer moins que jadis de la solidarité nationale envers les petites communes.

La salle Chansigaud mérite de voir son bardage repris et sa toiture refaite. Seulement, la mode de l'époque était aux arches en bois et aux toitures de tôle avec un chauffage sommaire. Désormais, il faut composer avec des natures plus sensibles avides de chauffage, et les contraintes d'un décret qui impose

de réduire les consommations d'énergie de 40 % en 2030 et 50 % en 2040. Marsilly risque de se retrouver devant un paradoxe : isoler ce bâtiment pour pouvoir le chauffer tout en consommant moins, et donc apporter des charges que la charpente risque de ne pas supporter.

Pour lever le doute un budget d'études de 10 000 € a été dégagé. Il s'agit d'effectuer un relevé de plan soigneux et de mener une étude de structure pour savoir quelle charge supplémentaire les arches peuvent supporter en l'état. Combien pourraient-elles supporter avec des renforts ? Que faudrait-il faire pour qu'elles acceptent une isolation de 80 mm en panneaux sandwichs ?

Une étude thermique précédente a néanmoins montré l'absence totale de rentabilité sur plus de 30 ans. Si réfection il y a, ce sera pour se prémunir de la pluie.

Un phénomène de condensation a lieu sur le sol sous certaines conditions d'humidité et de température. Tel un fantôme rampant, la tache humide part le matin de la périphérie de la salle pour gagner le centre et tout recouvrir d'un film humide. Nous entrons alors dans une phase d'étude très spéculative car le modèle physique a trait à des transferts de froid depuis le sol et l'idée de faire poser une isolation périphérique verticale tout au long de l'extérieur n'apporte aucune garantie de succès. Il faudra un jour se poser ces questions et les études d'aujourd'hui sont les bases des décisions futures.

Et l'AFR ?

La réflexion a été déportée vers d'autres équipements, gourmands en énergie, tels les locaux de l'accueil collectif de mineurs. Certes, les dépenses liées aux fluides sont assumées par l'Association Familles Rurales, gestionnaire du service. Néanmoins, il importe à la Commune de lui permettre de réduire le montant de la facture... à fortiori sachant que le budget communal abonde le budget de l'AFR à hauteur de 39 % environ.

Le changement du mode de chauffage actuel (radiateurs électriques) pourrait être une solution, mais qui s'avère coûteuse, pour des temps de retour extrêmement élevés : il faut compter 70 000 € pour une chaudière au gaz, 110 000 € pour une pompe à chaleur. Les réflexions sont donc en cours, tout comme l'étude des co-financements possibles.

Dans l'attente, une première action consiste à réduire les volumes chauffés, par une isolation intérieure : abaissement des plafonds, cloisonnement des espaces vides sous l'escalier...



Le dépôt en ligne ne peut être fait par une autre voie électronique (mail, etc.) Le dépôt papier reste bien sûr toujours possible, mais le téléservice est à privilégier.

VOS DÉMARCHES d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté d'Agglomération et ses 28 communes membres mettent à la disposition des habitants – particuliers et professionnels – un téléservice permettant le dépôt en ligne des demandes d'urbanisme : Permis de Construire, Déclaration Préalable, Déclaration d'Intention d'Aliéner... Tous les dossiers d'autorisation relatifs à un projet d'urbanisme peuvent désormais être déposés sous forme dématérialisée sur une plateforme dédiée, 24h/24h depuis un ordinateur, chez soi ou au bureau, via l'adresse unique demarches-urbanisme.agglo-laroche.fr.

Sur la page d'accueil, vous pouvez choisir d'accéder directement au type de demande vous concernant pour commencer à déposer votre dossier ; vous pouvez aussi consulter au préalable le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou éditer la fiche d'information d'urbanisme (qui récapitule la réglementation applicable à une parcelle donnée) afin de vérifier ou finaliser votre projet.

Une question sur votre projet ? L'avancement de votre dossier ? Le service urbanisme de la mairie vous reçoit, **sur rendez-vous uniquement**, du mardi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Pour toute question : 05 46 01 30 10.



FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Anticipez la fin des services internet et de téléphonie fixe sur le réseau historique et migrez au plus tôt vers la fibre optique

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Télécom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.) seront désormais assurés par d'autres réseaux, en premier lieu la fibre optique dont le déploiement s'achève sur notre commune. Si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) sera définitivement fermé à MARSILLY en 2028.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté au réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- si vous utilisez un service de téléphonie fixe ou Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 octobre 2028. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre

choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre ou toute autre solution alternative. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

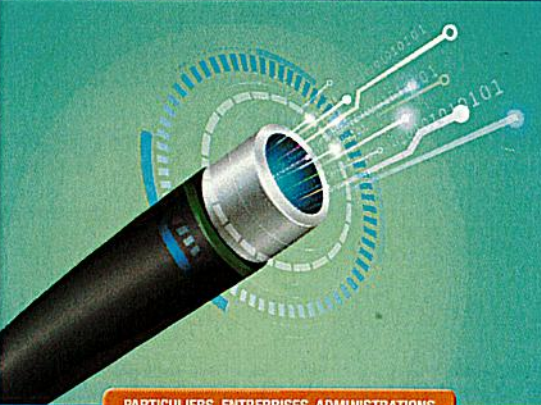
- Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure**.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc **une plus grande pérennité**.
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe (cf. Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », 2022).

Pour en savoir plus : Rendez-vous sur le site du Gouvernement <https://www.treshautdebit.gouv.fr/>

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

DANS VOTRE VILLE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2028

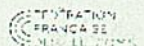
ARRÊT DES SERVICES INTERNET ADSL ET DES LIGNES DE TÉLÉPHONIE FIXE



PARTICULIERS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Contactez votre opérateur, ou l'opérateur de votre choix, pour déterminer l'offre de remplacement la mieux adaptée à vos besoins avant la date de fermeture.





LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au transfert d'office de parcelles privées dans le domaine public de la commune

La commune entreprend une mise à jour cadastrale des espaces publics encore inscrits dans le domaine privé.

Le cadastre de la commune fait apparaître des parcelles appartenant à de multiples propriétaires privés mais dont les emprises correspondent à des voies et espaces communs, ouverts au public et ayant vocation à intégrer le domaine public communal.

Fin 2024 et début 2025, des signatures d'actes d'abandon de parcelles par des propriétaires ont permis la cession de parcelles mais pour certaines, appartenant à des copropriétés, l'absence de quorum ou de syndic a empêché la possibilité d'une régularisation amiable.

Par ailleurs, l'assiette foncière de la quasi-totalité des rues concernées est constituée de parcelles de petites superficies, appartenant à des propriétaires riverains, dont le nombre rendrait l'opération d'une régularisation individuelle très compliquée pour la commune.

Dans ce cadre il est envisagé d'incorporer dans le domaine public ces parcelles aujourd'hui ouvertes à la circulation du public.

A ce titre, une délibération prévoyant la mise en place d'une enquête publique sera soumise prochainement au Conseil Municipal.

La future enquête publique portera sur le transfert d'office, sans indemnités, de voies privées dans le domaine public de la commune. Rappelons qu'il s'agit d'une multitude de parcelles privées ouvertes à la circulation publique et desservant des ensembles d'habitations. Les dispositions du code de la route, ainsi que le pouvoir de police générale du Maire s'appliquent de fait sur ces parcelles privées.

En conséquence, afin de régulariser cette situation matérielle et de conférer à ces parcelles privées le statut juridique conforme à leur usage, une procédure de « transfert d'office » de ces parcelles privées dans le domaine public de la commune, conformément aux dispositions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme, est prévue.



Services publics

AIDE À LA DESTRUCTION des nids de frelons

Lutter contre la prolifération du frelon asiatique, véritable fléau pour les insectes et la biodiversité, est primordial.

Afin d'encourager les particuliers à déclarer et éradiquer les nids présents sur leurs propriétés, la commune participe à hauteur de 60 euros maximum par nid détruit.

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de vous rendre en mairie, et de compléter un formulaire de déclaration. Les services municipaux se chargent ensuite de contacter un prestataire agréé pour intervention.



DÉLIVRANCE DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS :

pensez à la préinscription en ligne

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur le site ants.gouv.fr. Les justificatifs à fournir vous seront précisés lors de cette pré-inscription.

Une fois la pré-inscription validée, vous pourrez réserver un créneau de rendez-vous dans la mairie de votre choix, pour finaliser votre demande (prise d'empreintes, validation de la complétude du dossier, etc.). Pour cela, connectez-vous à www.vitemonpasseport.fr

Actuellement, le délai d'obtention d'un rendez-vous est de moins de 15 jours.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la mairie de Marsilly pour être accompagné dans vos démarches numériques (*attention, la mairie de Marsilly n'est pas habilitée à délivrer les titres d'identité*).

1

J'effectue une pré-demande de titre d'identité sur www.ants.gouv.fr

2

Je me rends sur www.vitemonpasseport.fr pour prendre un rendez-vous dans la mairie de mon choix, avec le numéro délivré par l'ANTS, pour finaliser ma demande.

3

Après réception d'un SMS m'informant que ma pièce d'identité est prête, je prends rendez-vous pour la retirer dans la mairie où j'ai fait ma demande.

25

Marsilly actu



JE M'INSCRIS sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales communales. L'inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Pour ce faire, deux possibilités :

L'inscription en ligne, sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

1

- **Connexion :** Utilisez FRANCECONNECT ou créez vos identifiants si vous n'en avez pas encore.
- **Remplissage :** Complétez les infos demandées, et hop, c'est parti !

Documents à fournir :

Pour valider votre demande, vous aurez besoin de :

- Pièce d'identité : Un document en cours de validité, comme votre carte nationale d'identité.
- Lien avec la commune : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, par exemple une facture d'électricité.

Pour nos amis européens :

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, ajoutez à cela :

- Déclaration sur l'honneur : Un petit texte précisant votre situation électorale.

2

Vous pouvez aussi vous inscrire simplement en vous présentant en mairie de Marsilly, muni de vos justificatifs.



Et voilà, vous êtes prêt à voter !

Pensez à prévenir le service élection de la mairie si vous changez d'adresse !

À vos agendas !

29, 30 ET 31 MAI

Festival de Jazz de Marsilly

6 JUIN

Spectacle « VU », Salle Georges Simenon
Dans le cadre de son activité de programmation de spectacle vivant, La Coursive propose à ses publics un certain nombre d'événements « hors les murs ».

Ainsi, la Compagnie SACEKRIPA présentera à Marsilly un spectacle tous publics à partir de 7 ans. « A la croisée du théâtre d'objets, du cirque miniature et du clown involontaire, [...] ce spectacle muet parle des petites obsessions de tous les jours [...] qui parfois deviennent maladiées et qui, par excès de minutie, finissent par faire « péter la cocotte ».



15 JUIN

Vide-greniers du CAM, Jardins de la mairie

21 JUIN

Fête de la musique, Place des Carrelets

27 JUIN

Concert annuel de la chorale « La Clé des Chants », Eglise Saint-Pierre

28 JUIN

Fête des Ecoles et kermesse organisée par l'APEM, écoles et jardin de la mairie

13 JUILLET :

- « Ca bouchonne avec élégance aux 24 heures »
- Soirée « citoyenne » - Concert, retraite aux flambeaux et feu d'artifice, Place des Carrelets

27 JUILLET

Festival Ondes classiques, concert en l'Eglise Saint-Pierre de Marsilly

Comme chaque année, la Commune s'associe à cet événement musical, et accueillera le trio flûte, violoncelle et piano, composé de Eva-Nina Kozmus, Justine Metral et Marianne Salmona.

23-24 AOÛT

23^e édition de la Ronde des 24H de la Pelle

6 SEPTEMBRE:

Forum des Associations - Jardin de la salle Simenon

Accueil des nouveaux Marseillais lors d'un cocktail de bienvenue

23 NOVEMBRE

Repas dansant des Aînés, salle Simenon

🎵 Vie culturelle



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



La Communauté d'Agglomération de La Rochelle apporte son soutien financier à ce programme, via le fonds de concours aux animations communales, à hauteur de 10 000 €.



